

Cestay'infos

Numéro 40 (Juin 2022)

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

La municipalité

Finances communales

Sécurité routière

La voirie

Antenne mobile

La fibre

Élections législatives

L'École

L'agglomération

Assainissement collectif

Ordures ménagères

Urbanisme

Collecte des pneus

La vie associative

articles des associations de
Cestayrols

Divers

Moustique tigre

Canicule

Pollen d'ambrosie

Pièces d'identité

Prêt de vélo

Borne de recharge électrique

Rénovation des logements

Gestion des déchets

Déclaration des armes à feu

Constructions non déclarées

Troubles de voisinage

Cestayrols et son histoire

Philippe FLOURAC, instituteur

AGENDA-FICHE PRATIQUE

BULLETIN ÉDITÉ PAR LA MUNICIPALITÉ DE CESTAYROLS

Responsable de publication : Jean DERRIEUX

Réalisation et conception : Municipalité de Cestayrols

Ne pas jeter sur la voie publique

ÉDITORIAL

Voici des nouvelles de notre commune pour les 6 mois passés et les 6 mois à venir, dans un contexte général très complexe. Nous n'avons pas pu organiser la traditionnelle cérémonie des vœux pour cause de COVID 19, mais il semblerait que la situation sanitaire s'améliore tout doucement. Malgré tout il faut rester vigilant car on ne connaît pas l'évolution de ce virus.

Sur le plan général, tout s'accélère suite à l'invasion russe de l'Ukraine. L'inflation est de retour, il y a des pénuries dans tous les secteurs (à croire que tout passe par l'Ukraine) le moral des gens est en berne car, voir la guerre à notre porte n'était pas envisageable il y a peu !!!

Heureusement la commune, elle, continue à vivre et surtout à bouger. Les mois de mai et juin sont chargés de nombreuses manifestations qui sont ici répertoriées. Pour celles passées, déjà, un grand bravo à tous ceux qui ont œuvré pour que ce soit réussi, avec l'aide d'une météo exceptionnelle pour cette période. Je souhaite autant de réussite à toutes celles qui vont avoir lieu. L'ALAE et Cestay en fête ont fait passer deux merveilleux week-end aux enfants comme aux grands, encore bravo et merci à tous ceux qui y ont contribué.

À l'école les effectifs restent stables alors que la tendance est à la baisse dans le bassin de vie,

Côté mairie, nos projets avancent, mais pas aussi vite que l'on aurait pu le souhaiter. Les premiers paragraphes vous mettront au courant du budget, des travaux en cours ainsi que de l'assainissement collectif qui est une compétence de l'agglomération, tout comme l'urbanisme et notamment l'élaboration du PLUI qui est en cours. Je vous conseille de bien lire les explications qui sont données car ce document qui gère l'urbanisation deviendra plus restrictif pour s'adapter aux nouvelles lois qui protègent les terrains agricoles. Les surfaces constructibles vont diminuer de façon importante dans un avenir très proche. C'est le moment de faire le point sur cet aspect de votre patrimoine.

Nos communes rurales doivent faire entendre leur voix pour espérer attirer des populations nouvelles

Enfin, après les élections présidentielles qui ont vu une belle participation sur la commune (82%), voici maintenant le tour des législatives, tout aussi importantes. Vos députés votent les lois qui permettent au Président de mettre en place sa politique, mais ils agissent aussi pour notre territoire en différentes circonstances, (aide aux projets, aux secteurs de l'économie, ...). C'est aussi eux qui font remonter nos problèmes, nos remarques d'élu et même de simple citoyen au plus haut niveau de l'état. Pensez à venir voter les 12 et 19 juin.

Je vous souhaite une bonne lecture, profitez des belles manifestations à venir et surtout passez un bel été.

Le maire
Jean DERRIEUX

La Municipalité

Finances communales

Compte administratif 2021

Les résultats de la **section de fonctionnement** de l'année sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Dépenses de fonctionnement 2021	Recettes 2021	Excédent 2021
249072,27 €	311884,304 €	62812,03 €

Ce résultat est en légère hausse par rapport à 2020 mais ressemble aux valeurs moyennes des années précédentes. En tenant compte du report de 2019, l'excédent de fonctionnement cumulé fin 2021 s'élève à 395483,98 euros.

Les charges à caractère général et de personnel sont en légère baisse par rapport aux quatre années passées, ce qui peut s'expliquer par la période COVID que nous venons de traverser qui n'était pas propice aux projets source de dépenses. Côté charge de personnel, la dépense se maintient à un peu plus de 115000 euros.

Côté investissement

Le résultat de 2021 débouche sur un solde négatif de 49592 euros contre 3842 euros en 2020, un résultat lié à l'absence totale d'aides publiques puisque aucun projet important n'a été réalisé pendant cette année. Seuls des investissements en matériel de jardinage, logiciel et équipements informatiques (non subventionnés) ont été réalisés.

Notons au passage que les excédents de fonctionnement et d'investissement du budget assainissement qui avaient été intégrés au budget de la commune en 2020 ont été rétrocédés au budget assainissement de l'agglomération, ce qui complète et explique le déficit important de l'investissement en 2021.

L'année 2022 démarre donc avec un excédent réel légèrement supérieur à 342000 euros qui inclut un reste de recettes (fond européen pour l'achat de chapiteaux en 2019) et un reste à réaliser en dépense de 2021 pour un levé topographique.

Budget 2022,

Les sections de fonctionnement et d'investissement s'équilibrent respectivement à hauteur de 652 996 euros et 892 459 euros, reports des années antérieures inclus. Nous vous avons fait grâce des centimes.

Ces valeurs sont sans commune mesure avec les résultats de 2021 car les dépenses et recettes (subventions) attendues liées aux projets (entrée de bourg et rénovation thermique de la salle des fêtes) y sont incluses, et ce, même si les travaux ne débiteront probablement pas avant la fin de l'année et ne seront réglés qu'en 2023.

L'excédent de fonctionnement de 342 000 euros fin 2021 a pu vous sembler élevé pour notre commune, mais il va servir en très grande partie au financement des 2 gros projets déjà cités (bourg et salle des fêtes). Comme vous le savez, la crise actuelle s'accompagne d'une augmentation importante du coût des matériaux de construction. Les demandes de subventions pour nos projets ont été déposées en 2020, et les réponses n'arrivent que maintenant sans tenir compte des augmentations actuelles ce qui fait que ce bas de laine sera mis à très forte contribution pour réaliser les travaux nécessaires même si nous pouvons compter sur un montant de subventions de l'ordre de 280 000 euros dont 133 000 notifiées pour la salle des fêtes.

Les taxes communales.

Comme cela a été pratiqué pendant de nombreuses années par les conseils municipaux précédents, les taux des taxes (Foncier bâti et non bâti) ont été réévalués de 1 % lors du dernier conseil municipal. Les taux de Foncier bâti et non bâti passent respectivement de 26,88 à 27,15 % et 36,76 à 37,13 %. Cet effort fiscal qui ne rapportera qu'environ 1200 euros de plus dans les caisses de la commune (1000 pour le foncier bâti et 200 sur le non bâti) est pris en compte par les organismes qui octroient les subventions pour les projets des communes, et comme nous sommes demandeur de subventions, la décision n'est pas sans arrière-pensée. Cet effort, qui correspond à une augmentation de l'ordre de 3 euros pour une habitation se situant dans la moyenne des valeurs locatives (1250 euros) évite par ailleurs des augmentations importantes en cas de besoin.

Sécurité routière

Au début de l'année 2021, la commune s'était dotée d'un radar pédagogique qui avait été placé à Lincarque sur la D17 dans une zone où les riverains se plaignent de la vitesse excessive des véhicules. Malheureusement, quelques semaines plus tard celui-ci a été détruit partiellement par une bourrasque de vent. Après bien des pérégrinations, devis et contacts pris auprès des assurances, celui-ci a pu être réparé et remis en service.

Les habitants de Lincarque sont peut-être un peu déçus que leur demande de réduction de la vitesse dans le hameau, par exemple par l'installation de ralentisseurs, ne soit pas encore suivie d'effets, mais pour le moment, la mairie est encore en attente des devis demandés en début d'année (suite à la pétition déposée en mairie) pour réaliser des zones rétrécies avec ralentisseurs. Le radar est donc une solution temporaire en attente de mieux.

Précisons quand même qu'il faut s'attendre à un coût de plus de 5000 euros par ralentisseur et que, de ce fait, il ne pourra probablement pas y en avoir autant que ce qui pourrait être nécessaire.

Un miroir parabolique a été installé dans le bourg au niveau de l'intersection des départementales D3 et D33 (route de Donnazac). Ce dispositif permet aux automobilistes venant de la D33 de mieux voir la circulation sur la D3 et ainsi de ne pas risquer de s'y engager à l'aveuglette.

La voirie

Différentes portions de voirie sont en attente de devis demandés il y a un peu plus d'un mois maintenant pour effectuer la programmation des zones qui seront traitées cette année.

Une campagne de rebouchage des nids-de-poule est prévue comme chaque année,

Antenne mobile

Comme cela avait été précisé dans un précédent numéro (juin 2021) du Cestay'info, la préfecture du Tarn a informé la mairie, il y a près d'un an maintenant, que notre commune allait pouvoir bénéficier de l'installation d'une à deux antennes relais destinées à résorber les nombreuses zones blanches du réseau mobile. Cette décision faisait suite à de multiples remontées des problèmes

rencontrés par les habitants qui ne pouvaient se servir de ce mode de communication, surtout en cas de problème et/ou d'absence de réseau fixe. Les services de la gendarmerie et les pompiers avaient, eux aussi, constaté cette carence du réseau mobile lors d'une intervention dans le bourg, ce qui a peut-être accéléré la décision préfectorale quelques mois plus tard.

A Cestayrols, c'est l'opérateur Orange que la préfecture a missionné pour résoudre les problèmes de réception mobile. Chez nos voisins de Fayssac, tout aussi mal desservis que nous, c'est SFR qui est en charge du sujet. Ces antennes relais seront multi-opérateurs puisque c'est l'état qui est à l'origine de leur déploiement. Les équipements radio sont prévus en 4G.

Dans les deux communes, différents sites d'implantation des antennes ont été envisagés par les opérateurs. Des projets bien avancés ont été abandonnés en raison de leurs coûts de réalisation, de la proximité de zones protégées (ABF), faute de sites d'accueil des antennes en points hauts, ou de doublons inutiles. De nombreux échanges, ayant pour but de couvrir au mieux les différentes zones blanches des deux communes, sans pour autant déployer une multitude d'antennes, ont eu lieu entre les élus de Cestayrols, de Fayssac et les cabinets en charge des études. Le résultat est un projet basé sur 2 antennes.

Pour le côté ouest de Cestayrols et de Fayssac, c'est au niveau du lieu-dit Barial (route de Cahuzac) qu'une antenne sera implantée par Orange.

Côté est des 2 communes, c'est entre Lincarque et les Estènnès, sur la départementale D17, que l'opérateur SFR, projette l'implantation de la 2^e antenne.

A Cestayrols, la déclaration préalable de travaux a été déposée en mairie, celle de Fayssac devant suivre très prochainement afin de respecter les délais d'installation imposés par la préfecture.

La mise en service de ces équipements est prévue pour la fin de l'année 2022, ce qui permettra enfin aux habitants de nos communes rurales, mais aussi aux nombreux touristes qui s'y rendent de bénéficier d'une couverture réseau leur assurant un accès aux services internet mais aussi de pouvoir joindre les services de secours en cas de besoin.

Des mesures du rayonnement actuel ont eu lieu récemment à Barial. Le champ relevé est de

0,33V/m alors que la limite est de 28V/m. Lorsque l'antenne sera déployée d'autres mesures seront effectuées pour vérifier que les normes en la matière sont bien respectées.

La fibre est partiellement en service sur la commune.

La partie nord de la commune (Lacalm, Roumanou, Lafargue, le Ségoulier, Barial), une partie du bourg et le Théron sont maintenant desservis par la fibre et les habitants de ces zones peuvent contacter l'opérateur de leur choix pour en bénéficier. Rappelons que le raccordement de la fibre est gratuit pour autant que celle ci passe à proximité immédiate (par exemple en façade de votre habitation) ou que des travaux importants (enfouissement, poteaux etc....) n'aient pas à être réalisés pour arriver dans votre habitation depuis la ligne située au niveau de la voirie.

Les secteurs raccordables évoluent au fil des semaines. Si vous souhaitez connaître votre éligibilité à la fibre (raccordement possible), vous pouvez vous rendre sur le site « Tarn-fibre » via internet. A défaut, vous pouvez venir en mairie afin que le secrétariat vous renseigne à partir des informations collectées sur ce même site.

Elections Législatives.

Elles se dérouleront les 12 et 19 juin à la mairie. Le bureau de vote sera ouvert au public de 8h à 18h et non 19h comme ce fut le cas pour les élections présidentielles.

L'Ecole

La classe a continué son partenariat avec la médiathèque mobile. Nous avons découvert trois albums de littérature de jeunesse et chaque enfant a voté pour son préféré. L'album ayant récolté le plus de vote a été adapté en spectacle et présenté aux élèves.

Nous avons aussi pu participer à des ateliers avec les comédiens du spectacle.

Avec le retour des beaux jours, nous avons semé des graines dans le jardinet de l'école: petits pois, haricots. Tous les jours deux élèves sont

responsables d'arroser et d'observer les changements.

Dans la classe, nous avons installé une escargotière contenant 10 escargots. Nous sommes aussi responsables de nettoyer leur maison, de leur donner à manger...

Notre thème de l'année étant le cirque, nous nous sommes rendus à Albi assister au spectacle du cirque Zavatta. Nous avons vu un dompteur, un jongleur, un équilibriste, des trapézistes, un clown...

Avec l'aide financière de l'association de parents d'élèves "Grandir ensemble", nous terminerons l'année par une sortie à Cordes-sur-ciel.

Le matin, nous découvrirons le village grâce à une chasse au trésor puis l'après-midi nous irons au musée des arts du sucre et du chocolat.

Nous participerons à un atelier de fabrication puis nous visiterons le musée.

Vendredi 24 juin aura lieu la fêtes des écoles du RPI Cestayrols/Fayssac.

L'agglomération Gaillac-Graulhet.

Assainissement collectif

Maintenant géré par l'agglomération, la phase d'harmonisation des tarifs au niveau de l'agglomération se met en place progressivement. L'état des réseaux et des systèmes d'assainissement de chaque commune ainsi que les tarifs pratiqués étant différents, la convergence des tarifs se fera sur plusieurs années (<10). Ce laps de temps est nécessaire pour que chaque commune puisse amener son propre système d'assainissement à un niveau équivalent à ceux de ses voisins. Cette mise à niveau s'appuie actuellement sur des budgets propres à chaque commune, qui ne fusionneront réellement qu'une fois que le niveau et la qualité des différents systèmes (défini par un schéma d'assainissement en cours d'élaboration) sera atteint.

L'Agence de l'Eau Adour Garonne a par ailleurs imposé un tarif minimum pour l'assainissement des eaux usées en dessous duquel elle ne subventionnera plus les projets et ne versera plus,

chaque année, la prime d'épuration (fonction de la qualité des eaux rejetées dans le milieu naturel) aux communes qui ne l'atteindraient pas. Ce montant minimum progresse chaque année. Il sera à 2 euros /m³ en 2024 pour une consommation de référence de 120m³ (parts fixes et proportionnelles comprises).

Compte tenu des besoins de mise à niveau sur notre commune, les tarifs votés par l'agglomération tiennent compte de ces différents facteurs. La part fixe passe de 90 à 72 euros et la part variable de 1,2 à 1,4 euros /m³. L'incidence sur les factures individuelles dépend des consommations d'eau avec une baisse en dessous de 100m³ et une hausse au dessus de cette consommation.

Pour compléter ces informations, les factures de l'assainissement collectif seront envoyées aux abonnés en mars et septembre alors que pour l'eau potable ce sera en juin et décembre. Ces factures s'appuieront sur 2 relevés annuels et non plus un seul comme cela se faisait par le passé.

Ordures ménagères,

Lorsque vous recevrez vos avis d'imposition cet automne, vous pourrez constater que la TOM (taxe sur les ordures ménagères) a augmenté de 0,6 % en 2022. Cette augmentation est due aux coûts de transport et de traitement mais surtout à celle de TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) qui évolue progressivement de 18 euros en 2020 à 65 euros/tonne en 2025.

Ce ne sera que grâce à l'accroissement des gestes de tri que nous pourrions contenir ces augmentations. Les matières triées sont en effet revendues aux industriels et diminuent les coûts de collecte et de traitement des déchets ultimes qui sont enfouis.

Urbanisme.

SCOT et PLUI.

Définition :

Un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) est un document de planification et d'urbanisme qui définit les grandes orientations d'aménagement pour un territoire donné, pour le long terme (réflexion pour les 15 à 20 ans à venir).

Le SCOT assure la cohérence des politiques publiques d'urbanisme. C'est un document qui définit l'équilibre entre protection et développement. Son contenu précis est défini par le code de l'urbanisme. Il aborde notamment les thèmes de l'habitat, du développement économique, touristique, commercial, des déplacements, de la préservation de l'agriculture, des paysages, des corridors biologiques....

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), quant à lui, s'appuie sur les enjeux définis par le SCOT et précise en plus les règles d'utilisation et d'occupation du sol intégrant les spécificités des communes .

Rôle et intérêt .

Ces 2 documents d'urbanisme, sont en cours d'élaboration. Le public est invité à donner son appréciation sur ces 2 documents à différents moments de leur genèse. Un registre est actuellement mis à disposition des administrés à la mairie afin qu'ils fassent remonter leurs attentes dans les domaines concernés par le PLUi.

Dans quelques mois, quand le document sera rédigé et validé par plusieurs instances de contrôle, une enquête publique permettra aux habitants de faire leurs remarques sur la mouture proposée avant une éventuelle modification, puis publication.

Si nous évoquons ce sujet, c'est parce que les dernières lois (ZAN : zéro artificialisation nette) qui encadrent les règles d'urbanisme à l'échelon national, sont très restrictives, en matière de consommation de surfaces constructibles. Les derniers textes parus en matière d'urbanisme imposent que pour la période 2021 – 2031 la surface dédiée aux nouvelles constructions (donc les terrains à bâtir) ne dépasse pas 50 % des surfaces qui ont été consacrées aux constructions entre 2011 et 2021. L'objectif est d'arriver à ne plus consommer du tout d'espaces agricoles en 2050.

La raison de cette réduction de consommation des espaces destinés aux constructions (zones d'activité, habitations, bâtiments de services, écoles, voiries, ...) est assez simple à comprendre si l'on sait que tous les 10 ans c'est la surface d'un département qui est soustraite des surfaces agricoles. Peut-on continuer à ce rythme ? Nous vous laissons apprécier par vous même.

Cette nouvelle politique d'urbanisme va obligatoirement entraîner la réduction puis la

disparition prochaine des surfaces constructibles qui le sont aujourd'hui. Cela ne veut pas dire que l'on ne pourra plus construire dans l'avenir, mais cela se fera différemment, en favorisant la rénovation de l'existant, la construction de petits bâtiments collectifs, en adoptant la forme ancienne des rues dans lesquelles toutes les habitations se touchent, ou en fond de jardin, ...

Nous invitons donc les actuels propriétaires de terrains constructibles à prendre en compte cette information et à réfléchir à l'opportunité de les conserver ou de les vendre maintenant, tant qu'il en est encore temps !.

Opération de collecte des pneus d'origine agricole,

Cette opération mise en place par l'agglomération Gaillac-Graulhet se poursuit. La collecte proprement dite doit débuter dans les semaines à venir. Le tonnage attendu sur toute l'agglomération se rapproche des 1400 tonnes qui seront valorisées à 100 % en cimenteries, sous forme de chaleur pour 75 % et 25 % sous forme de matière intégrée au ciment lui même. C'est autant de déchets en moins dans notre environnement.

Les particuliers qui ont quelques pneus en fond de jardin et souhaitent s'en débarrasser proprement, peuvent se rapprocher (assez vite) d'un agriculteur voisin qui pourra leur faire profiter des mêmes conditions financières mises en place pour cette opération de nettoyage.

La vie associative

L'ADMR

L'ADMR est toujours présente dans votre commune et remercie ses élus qui nous octroient



deux fois l'année la possibilité de nous exprimer.

Cette année nous ne pourrons pas être présents le premier dimanche de septembre comme à l'accoutumée pour vous rencontrer à l'occasion d'un moment convivial qu'est la brocante. En effet un manque de disponibilité des bénévoles ne nous permet pas de mettre en place cet événement, d'une façon sérieuse. Nous gardons par contre espoir d'être présents en 2023.

Nous restons naturellement disponibles pour nos autres missions, vous aider au quotidien. Des aides financières existent, des réductions d'impôts également et notre équipe de bénévoles peut vous aider ou vous renseigner. N'hésitez pas à les contacter : "Par courrier ADMR des Bastides 19D avenue des vignes 81600 Sénouillac - Par téléphone : 05 63 40 36 97 Par internet labastidedelevis@admrarn.fr

Le président

Jean-Louis ZANONE

Le Lectibulle



L'animation médiathèque "mobile" est un service gratuit, ouvert à tous ! Cela se passe une fois par mois au fournil de la Monestarié à Lincarque.

L'association LE LECTIBULLE vous invite à consulter le site de la mairie afin de connaître les dates.

Au plaisir de s'y retrouver !

Le Lectibulle

A SAVOIR :

La médiathèque mobile propose une large sélection de livres pour toute la famille ! Livres pour les tout-petits, albums jeunesse, BD, romans, documentaires, il y en a pour tous les goûts.

Vous pourrez emprunter, vous inscrire, et échanger avec les bibliothécaires qui sauront vous conseiller.

Renseignements mediatheque.mobile@gailac-graulhet.fr ou 06 47 08 83 91

Sauvegarde de ND de Roumanou



L'assemblée générale de l'association « Sauvegarde de Notre Dame de Roumanou » s'est tenue le 5 mars 2022. Il a été décidé d'organiser le concert annuel le 30 juillet. Le groupe « Los Cançonnaires » a été contacté et serait d'accord pour se produire lors de ce concert.

L'association assurera également les journées du patrimoine en septembre et organisera le repas primeur le 18 novembre.

Pour les travaux de restauration de la toiture du porche d'entrée et du portail en pierre, Monsieur PERON, architecte a été mandaté afin qu'il mette en place la maîtrise d'œuvre des travaux. A suivre.....

Naturisme et santé

Dans ces périodes troublées, le retour à la nature et aux choses essentielles, est de plus en plus recherché particulièrement par les citadins en manque de repères après la pandémie.

La pratique du naturisme sur le camping de La Couliche, commune de Cestayrols, peut offrir une alternative.

Se débarrasser de ses vêtements est un moyen de toucher à l'essentiel en retrouvant une véritable égalité sur le chemin de la liberté ! Et dans ce lieu naturel préservé, la fraternité des autres naturistes sera aussi au rendez-vous.

Nous nous préparons activement pour la saison 2022, sachant que la saison précédente a été un bon cru pour le camping qui a retrouvé une bonne fréquentation. Des campeurs ont pu retrouver ce

que n'offrent plus les campings quatre étoiles, nature, simplicité et confiance sans négliger le minimum de confort, électricité et douche chaude. Certains ont pu apprécier les animations musicales et estivales au restaurant Lou Cantoun ainsi que les bonnes bouteilles de Château Lacroux. Nous participons ainsi au maintien de l'activité sur la commune.

Cette année nous avons remplacé le chauffe-eau, refait les circuits électriques et offrons des hébergements en yourte ou tente déjà montées pour ceux qui découvrent le camping sans avoir l'équipement adéquat.

Si vous souhaitez venir découvrir notre petit paradis sans avoir à vous dévêtir, notez le dimanche 5 juin à midi où nous recevons monsieur le maire pour un apéro d'accueil en mode "textile" et le dimanche 10 juillet, journée dite "sans-maillot" pour un temps de rencontre et d'échange autour du naturisme.

Pour nous contacter :

par mail contact.naturismetarn@gmail.com

par téléphone 06 13 94 60 87

par internet :

<https://naturismetarn.wixsite.com/lacouliche>

Grandir ensemble

Chers parents, sympathisants,

L'association des parents d'élèves Grandir Ensemble a organisé une vente de crêpes et de gâteaux le dimanche 10 avril à la sortie du bureau de vote. Nous vous remercions de votre forte participation.

Les enfants des écoles ont bénéficié de l'intervention d'une sophrologue (4 séances par école) pour apprendre à exprimer leurs émotions.

Grandir Ensemble a participé à la Fête médiévale organisée par l'ALAE multisite qui regroupe Senouillac, Rivières, Labastide de Lévis, Fayssac et Cestayrols, avec les 3 autres associations des parents d'élèves.



Ce fut une joyeuse journée sous le soleil avec de nombreuses activités : courses d'orientation, rallye photo, création de mini catapulte, confection d'une bourse, dessin de son blason, grands jeux en bois, et tant d'autres. Un spectacle équestre suivi par un apéro tapas, sont venus clôturer la journée.

Le dimanche 12 juin, nous organisons notre 2^{ème} Marché des Producteurs, Artisans, Entrepreneurs à Cestayrols de 10h à 18h avec un apéro concert :

- Venez découvrir un duo de chanson française (contrebasse et guitare-voix) : **Cyril et Joe**
- Restauration et Buvette prévues sur place par Grandir Ensemble.
- La médiathèque mobile sera également sur place sur cette journée.
- Un goûter sera offert aux enfants scolarisés dans nos écoles.
- Des associations : Parallaxe 81 avec son télescope d'observation, la Horde du Contretemps avec la sérigraphie
- Présence d'une coiffeuse et d'une masseuse (possibilité d'une coupe, de tresses ou d'un massage sur place)
- Environ une 20aine d'exposants (vin, alcool, biscuits, glaces, fromages, miel, légumes, eau-florales, huiles essentielles, savons, cardbook, patchwork ...)

L'ensemble des événements nous permettra de financer les voyages scolaires des écoles. Les élèves de maternelle iront visiter le Musée du sucre et du chocolat et feront une chasse au trésor dans les rue de Cordes sur Ciel. Les élèves d'élémentaire.... C'est une surprise pour les élèves.

Nous vous invitons également à venir le samedi 10 septembre pour la séance de cinéma-pop-corn organisée à la salle des fêtes de Cestayrols. Plus d'infos durant l'été.

A bientôt

Mail : grandirensembletarn@gmail.com.

Cestayrols Loisirs

L'association " Cestayrols-Loisirs " vous propose des cours de patchwork le vendredi de 14 h 30 à 17 h 30 dans la salle des associations près de l'église.

Il y a quelquefois des ateliers de scrapbooking, de bricolage, de couture, de boutis. Mais aussi du tricot ou du crochet ! Le plaisir d'apprendre et de se perfectionner grâce aux conseils avisés des unes et des autres ! Les personnes intéressées peuvent se

présenter ce jour là pour un essai. Cette année, nous prévoyons d'organiser notre salon des " Arts et Loisirs Créatifs " le 6 novembre avec, à cette occasion des initiations à des techniques diverses de travaux manuels.

Les cours de yoga se pratiquent le mercredi de 19 h30 à 20 h 45. Nous prévoyons de rajouter en journée des cours de yoga adaptés afin de garder souplesse et équilibre, s'il y a de la demande.

Renseignements au 06 86 79 67 28 .

Saint Amans de Lincarque



CONCERT
Lincarque
Cestayrols 17 h.
Samedi 4 juin
Avec Les Trompes
de l'Albigeois
à l'église
entrée 10 €
Organisé par :
l'association Saint Amans de Lincarque

Enfin, cette année, nous organisons notre concert de printemps à l'église Saint Amans de Lincarque.

Il aura lieu le samedi 4 juin, à 17h, à l'église. Nous accueillerons les trompes de chasse " Les trompes de l'Albigeois ".

Quant à prévoir les journées du Patrimoine ou Noël, nous n'avons pas encore de précisions. Nous vous tiendrons informés ultérieurement.

Nos projets de restauration de l'église se poursuivent petit à petit. Une porte et une fenêtre ont été réalisées par Henri. Il a proposé de nous venir en aide ! C'est très gentil et généreux de sa part. Un grand merci ! Alain s'occupe de poncer et de peindre. Après la pose des carreaux, tout pourrait être mis en place dans une des salles du clocher dans le courant du mois de juin.

Merci encore à tous ceux qui ont déjà renouvelé leur adhésion. Nous continuerons ainsi à entretenir cette belle église Saint- Amans.

Bon été à tous !

L'ALAE

Le village de Cestayrols s'est transformé le temps d'une journée en village médiéval le samedi 14 mai 2022. « Or i allons à Cestairols ! »

Ce projet voulu depuis maintenant 3 ans par la direction de l'ALAE Multisites a enfin vu le jour. Rien n'aurait pu arrêter ce projet pour cette année, le temps magnifique étant lui aussi de la partie.

Tout au long de la journée de nombreux ateliers médiévaux ont été réalisés par les animateurs et animatrices costumés de l'ALAE Multisites : création de bourses à écus, fabrication de catapultes, confection de vitraux, création de blasons personnalisés, calligraphie, jeux sportifs, animations de grands jeux en bois, ainsi qu'une course d'orientation et un rallye photo pour partir à la découverte des endroits cachés du village.

Se sont joints aux animateurs d'autres stands : un apiculteur (RIKOMIEL), une maquilleuse, une conteuse, un feronnier d'art (LE FER FORGE), une ferme animalière (LA FERME DU PETIT POUCKET) et des musiciens qui ont déambulés sur les différents ateliers (ZINGA ZANGA).

Pour se rafraîchir tout au long de la journée les APE ont tenu deux buvettes dont l'ensemble des profits a été reversé pour les enfants. Le temps du déjeuner de midi a été réalisé par le restaurant Lou Cantoun qui lui aussi est revenu au temps médiéval en proposant des jambons cuits à la broche et d'autres assiettes médiévales.

La journée s'est terminée par un concours de catapulte des APE puis un spectacle équestre réalisé par l'association ATAO avant de consommer des mets préparés par les APE pour l'apéro Tapas.



Nous remercions fortement les animateurs de l'ALAE Multisites, les communes de Cestayrols, Fayssac, Labastide-de-Lévis, Rivières et Senouillac, pour le prêt de matériel et l'aide de

leurs agents techniques, les quatre associations de parents d'élèves ainsi que tous les acteurs présent lors de cette journée qui a fait le plus grand bonheur des enfants et de leurs parents.

Une bien belle journée en somme.

Eglise Saint Michel

L'Assemblée générale de l'association a eu lieu le samedi 15 janvier. Après démission du bureau un nouveau a été désigné. Mme ROBERT Laurence reprend son poste de présidente, Mme DELRIEU Geneviève vice-présidente et Mme AMAT Sylvette reprend son poste de trésorière. Un objectif a été fixé, celui de restaurer et de repeindre la porte d'entrée principale d'ici la fin de l'année. Nous remercions tous les participants, tous ceux, empêchés qui nous ont proposé leurs services. Nous avons besoin de leur bonne volonté et du savoir-faire de chacun. Si d'autres personnes sont intéressées par notre action elles peuvent se faire connaître et nous rejoindre pour cela contactez : Mme ROBERT Laurence : 06 78 21 56 95 xavierlaurence@gmail.com Mme DELRIEU Geneviève : 06 24 43 83 58 delgene11@yahoo.fr Mme AMAT Sylvette : 05 63 45 19 02 Afin de récolter des fonds pour de futurs travaux un concert de musique baroque aura lieu le 18 juin à l'église à 20h 30. IL sera exécuté par l'ensemble vocal CLizia et l'ensemble instrumental du conservatoire d'ALBI sous la direction de Muriel BEGUERIA. Venez nombreux l'entrée est libre.



Le dimanche 22 mai 2022 après cinq années sans offices une messe a été célébrée par le père Pierre-André Vigouroux. Celle-ci devait avoir lieu à Lincarque comme tous les 4èmes dimanches du mois. Merci à l'association de St Amans pour cette

entente entre nous afin que notre église ouvre enfin ses portes aux fidèles

Les anciens combattants

Les anciens combattants n'organiseront désormais qu'une seule réunion annuelle. Elle se déroulera le 11 ou le 12 novembre.

Venez nombreux, vous serez bien accueillis et un pot de l'amitié sera offert à la fin de la cérémonie.

Cestay En Fête

De drôles de bolides ont dévalé les rues de Cestayrols pendant le week-end du 21 et 22 mai ! Cette première édition des courses de caisses à savon, organisée en partenariat avec Lou Cantoun, s'est déroulée dans la joie et la bonne humeur... avec un beau et chaud soleil. On a pu compter une douzaine de caisses à savon décorées et colorées et 7 tricycles pour assurer le spectacle. Certaines descentes resteront gravées dans les mémoires ! 2 tracteurs et une voiture avec remorque ont assuré la remontée des véhicules après chaque descente.

Le groupe Gerry Carter a animé la soirée du samedi soir avec sa musique irlandaise et les nombreux participants se sont régalés avec des assiettes ou plats chauds préparés par l'équipe de Lou Cantoun avant de s'extasier devant un fantastique feu d'artifice.



Le dimanche, c'est de bonne heure que les randonneurs sont partis sur les chemins de la commune à la rencontre des 3 clochers. Nous remercions les associations des églises d'avoir participé en assurant l'ouverture des édifices religieux pour les visiteurs.

Puis quelques courageux sont venus se restaurer à l'ombre des arbres ou des parasols, avec Mémoires Jazz Band.

L'après-midi s'est terminée avec la remise des prix vers 17h.

C'était un bon moment convivial qui a permis à certaines personnes de découvrir les petites rues de notre beau village.

Rendez-vous est pris avec l'équipe de Lou Cantoun et avec l'association des caisses à savon albigeoises pour une deuxième édition au printemps 2023 !

En attendant, toute l'association vous souhaite un bel été et vous donne rendez-vous pour le retour des aubades le 28 août et pour la traditionnelle fête des vendanges le 24 septembre.

Divers

Moustique tigre

Le département du Tarn comme tous ceux de la région Occitanie est colonisé par le moustique tigre.

C' est un vecteur important de maladies infectieuses (dengue, chikungunya, Zika). Ces maladies sévissent principalement en zone tropicale mais ont été observées en France.

La lutte contre le moustique tigre est l'affaire de tous.

Le reconnaître :

Ce moustique est très facile à reconnaître grâce à ses rayures noires et blanches sur le corps et les pattes. Il ne dépasse pas un centimètre d'envergure.



Prévenir son développement :

Le moustique tigre se développe dans les milieux humides : récipients, réservoirs, coupelles, vases, gouttières ...

Il convient donc de vider les coupelles sous les pots de fleurs, vider puis retourner les seaux et récipients divers, recouvrir les bidons de

récupération de l'eau avec un filet moustiquaire ou du tissu.

Se protéger des piqûres :

Porter des vêtements longs, poser des moustiquaires aux fenêtres, utiliser des produits répulsifs cutanés

(Attention cependant aux précautions d'emploi pour les femmes enceintes et les enfants).

Des dépliants sont à votre disposition à la mairie ainsi qu'un article sur le site de la mairie de Cestayrols.

Si vous pensez avoir observé un Moustique Tigre près de chez vous, vous pouvez le signaler sur la plateforme www.signalement-moustique.fr.

Canicule

Cette année encore et de plus en plus précocement, la canicule est arrivée !

La chaleur a un impact fort et rapide sur la santé particulièrement celle des personnes vulnérables c'est-à-dire :

Les personnes fragiles : personnes de plus de 65 ans, femmes enceintes, enfants de moins de 6 ans, personnes en situation de handicap, personnes atteintes de maladies chroniques. Et les populations surexposées : personnes précaires ou sans abri, personnes isolées, personnes vivant dans des logements mal isolés, travailleurs exposés à la chaleur, sportifs.

Il est de la responsabilité du maire de répertorier les personnes âgées, handicapées, isolées.

Recensement des personnes vulnérables :

Demande d'inscription sur le registre nominatif de recensement des personnes vulnérables (à remettre au secrétariat de la mairie.

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Téléphone :

En qualité de :

(préciser personne âgée ou handicapée ou isolée, ou autre.)

Les personnes vulnérables qui le souhaitent peuvent s'inscrire en mairie via le formulaire : Les pics de chaleur peuvent entraîner des maux de tête,

des nausées, de la déshydratation et des décès (rappelons-nous la canicule de 2003).

Les bons gestes :

Boire de l'eau régulièrement pour s'hydrater

Éviter l'alcool

Se rafraîchir (ventilateurs, brumisateurs, climatiseurs)

Fermer les volets et les fenêtres le jour, aérer la nuit

Donner et prendre des nouvelles de vos proches

Éviter les efforts physiques pendant les heures les plus chaudes

En cas de malaise, composez le 15

Pollen d'ambrosie

(plante dont le pollen est très allergisant)

Cette plante envahissante impacte très fortement la qualité de vie des personnes allergiques.

En France entre 1 million et 3,5 millions personnes sont allergiques à l'ambrosie.

Symptômes : éternuements, obstruction nasale, conjonctivite, gonflement des paupières.

La saison du pollen de l'ambrosie est tardive : de mi-août à mi-septembre.

Mesures à prendre pour les personnes allergiques : éviter les activités extérieures, ne pas faire sécher de linge à l'extérieur, fermer les vitres des véhicules, se rincer les cheveux le soir, aérer son habitation tôt le matin et tard le soir.

La prévention passe par l'arrachage de la plante.

Si vous repérez cette plante, vous pouvez en informer la mairie ; le référent ambrosie fera un signalement sur la plate-forme nationale et fera procéder à l'arrachage.

Les différents types d'ambrosie nuisibles pour la santé

Ambrosie à feuilles d'armoise



Ambroisie à épis lisses



Ambroisie trifide



Pièces d'identité

Actuellement, les délais de rendez vous pour la délivrance de titres d'identité sont très allongés.

Afin d'améliorer le problème, il est demandé aux administrés :

De recourir à la pré-demande en ligne qui permet de diminuer le temps d'attente des rendez vous.

Ne prendre qu'un rendez vous dans la mairie de son choix afin d'éviter l'engorgement.

Venir avec un dossier parfaitement complet, toute pièce manquante engendrant obligatoirement un nouveau rendez vous.

Pour les administrés déjà détenteurs d'une pièce d'identité en cours de validité, ne pas faire de demande dans le seul objectif d'obtenir une pièce d'identité au nouveau format.

Les demandes prioritaires sont les suivantes :

Démarches nécessitant obligatoirement la présentation d'un document officiel

Départ à l'étranger urgent et imprévisible

Usager dépourvu de titre d'identité

Testez un vélo à assistance électrique

Réservez votre vélo sur inscription

Une nouvelle fois, des vélos à assistance électrique seront disponibles au prêt, à la mairie de Cestayrols dès le 20 juin prochain, sous réservation, et ce jusqu'au 2 septembre 2022.

Les déplacements à vélo représentent une réelle alternative aux trajets en voiture sur les courtes distances. La diminution des émissions de gaz à effet de serre liées aux transports est un enjeu fort dans la dynamique globale de réduction de notre impact sur le changement climatique".

Aussi, dans le but de promouvoir l'utilisation du vélo pour certains trajets du quotidien ou de loisirs, la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet, en partenariat avec les communes volontaires, propose aux habitants du territoire de leur prêter des vélos à assistance électrique pour tester ce nouveau mode de déplacement. Si vous habitez la commune de Cestayrols, vous pouvez donc emprunter gratuitement un vélo pour une durée d'1 semaine, renouvelable une fois.

Pour formaliser le prêt, l'emprunteur devra signer un contrat de prêt et fournir les documents suivants :

- *Un justificatif de domicile de moins de 3 mois,*
- *Une attestation d'assurance habitation – responsabilité civile en cours de validité au nom de l'emprunteur;*
- *Une photocopie recto-verso de la pièce d'identité,*
- *Un chèque de dépôt de garantie de 300 € non encaissé et restitué à la remise du vélo en bon état (libellé à l'ordre du Trésor Public).*

- **La commune dispose de 2 vélos** : 1 taille S pour les personnes mesurant entre 1.60m et 1.70m et 1 taille M pour les personnes de 1.70 m et plus). Les vélos sont fournis avec 2 antivols et 1 casque. Des accessoires tels que sacoche, panier et siège enfants peuvent être prêtés sur demande au moment de la réservation du vélo.

Il est important de rappeler que chaque emprunteur est entièrement responsable du vélo, des accessoires et de son utilisation durant la durée du prêt et devra rembourser toute dégradation constatée au retour du vélo.

Si vous souhaitez profiter de ce prêt, n'hésitez pas à **contacter la mairie** aux horaires habituels d'ouverture pour connaître les modalités de prêt et réserver votre vélo !

Pour aller plus loin !

Vous souhaitez acheter un vélo électrique ? Différentes aides financières peuvent vous être accordées : [Bonus Vélo État](#), [éco-chèque Mobilité Région Occitanie](#), [forfait Mobilité Durable](#).

Borne de recharge pour véhicules électriques

Pour accompagner l'essor du véhicule électrique dans notre département, le syndicat « Territoire d'Energie Tarn » a proposé l'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques sur la commune de Cestayrols.

Cette dernière a été installée **sur le parking situé devant l'entrée de la mairie**.

Cette borne est adaptée à tous les modèles de voitures électriques ou hybrides présents sur le marché.

Cette borne fait partie du réseau REVEO, un système largement utilisé dans la région Occitanie.

Pour obtenir plus d'information sur le réseau REVEO (modalités de service, tarification, géolocalisation des bornes de recharge...), rendez-vous le site www.reveocharge.com

Des aides pour rénover votre logement

Tarn Rénov'Occitanie

Dans le cadre de la Convention de partenariat signée entre le **Département du Tarn et la Communauté d'agglomération Gaillac Graulhet**, un guichet unique "Tarn Rénov' Occitanie" a été créé et **des permanences de conseil** sont désormais mises en place sur le territoire pour accueillir toutes les demandes d'accompagnement sur la rénovation énergétique.

Véritable porte d'entrée, ce guide permet ainsi à tous les habitants d'être :

- **conseillés gratuitement** pour réduire leur consommation d'énergie et améliorer leur confort ; choisir les aides financières,
- **orientés vers le parcours d'accompagnement** le plus adapté à leur situation : dispositif Régional Rénov'occitanie (audit-assistance à maîtrise d'ouvrage-prêts) ou de l'ANAH (OPAH-PIG).

Pour avoir des informations actualisées et bénéficier des conseils personnalisés, les habitants

peuvent ainsi contacter les conseillers de Tarn Rénov'Occitanie ou prendre rendez-vous durant les permanences physiques du guichet.

Tarn Rénov'Occitanie, le Guichet Unique

Numéro vert gratuit : [0 805 288 392](tel:0805288392) du lundi au vendredi de 9h à 12h et 13h30 à 16h30.

Site internet : renovoccitanie.tarn.fr

Des permanences locales sur rendez-vous uniquement :

GAILLAC de 9h à 12h : 1^{er} et 3^{ème} mardi du mois

CASTELNAU DE MONTMIRAL de 14h à 17h : 3^{ème} mardi du mois

Gestion des déchets

Poursuivez vos efforts de tri .

Déposez vos **emballages recyclables** tels que briques alimentaires, boîtes métalliques, bouteilles et flacons en plastiques, cartons, journaux et magazines en vrac dans votre conteneur de tri sélectif (couvercle jaune) collecté une fois tous les 15 jours (jeudi semaine paire).

Déposez vos bouteilles, pots et bocaux en verre, quelle que soit leur couleur, dans les colonnes d'apport volontaire, réparties sur tout le territoire. Pensez à bien **retirer avant les bouchons, capsules et autres couvercles**.

Pour réduire vos déchets, rien de mieux que le **compostage !**

L'agglomération propose à la vente des composteurs de 320 litres en plastique recyclé, moyennant une participation de 15 €. Adressez votre règlement par chèque à l'ordre du Trésor Public à l'adresse suivante : Le NAY BP 133, 81604 GAILLAC CEDEX

Retrouvez toutes les informations sur la gestion des déchets sur le site : <https://www.gaillac-graulhet.fr/habiter/gerer-ses-dechets/emballages-recyclables/> rubrique : HABITER.

Renseignements : dechets.menagers@gaillac-graulhet.fr ou 0800 007 236 (numéro vert- appel gratuit du lundi au vendredi).

Déclaration des armes à feu,

La vente et l'achat d'une arme à feu est maintenant conditionnée à l'inscription dans le nouveau Système d'Information sur les Armes

(SIA) accessible directement par les particuliers sur internet qui n'ont donc plus besoin de se rendre à la gendarmerie pour effectuer la déclaration des armes qu'ils détiennent. Il en résultera un gain de temps pour les déclarants et une meilleure traçabilité en cas de problème.

Cette inscription sur le site peut être réalisée dès maintenant pour les chasseurs et avant le 1^{er} juillet 2023. Elle nécessite de disposer d'une copie de 3 documents : permis de chasse, une pièce d'identité et un justificatif de domicile (facture EDF par exemple) qu'il faudra joindre sur le site. Pour les non chasseurs, (ex adhérent d'un club de tir, héritier d'une arme,...) l'inscription pourra se faire dans les mois à venir. Il suffit de consulter le site <https://sia.interieur.gouv.fr> pour connaître les dates à partir desquelles la déclaration sera possible.

Les chasseurs détenant des armes à canon(s) rayé(s), des armes semi-automatiques ou à répétition à canon lisse, ou des armes à canon(s) lisse(s) ne tirant qu'un seul coup par canon acquises ou détenues depuis 2011, sont concernés par la mise en place du SIA et doivent donc enregistrer leur râtelier.

Constructions non déclarées

La mairie tient à signaler que toute construction, extension, modification d'aspect, ou travaux de rénovation sur une habitation, qu'elle soit visible ou non du domaine public, doit être précédée, selon le cas, d'une déclaration préalable de travaux (rénovation de façade, de toiture, changement de nature ou couleur des menuiseries, ...) ou d'une demande de permis de construire (adjonction d'une terrasse couverte, construction d'un local fermé, changement de destination d'un bâtiment existant,...) .

Cette obligation que certains propriétaires semblent méconnaître ou ignorer à dessin, peut conduire à une demande de démolition des constructions non autorisées par l'obtention d'un permis de construire. Les propriétaires qui se reconnaîtront (il y en a sur notre commune) sont invités à passer en mairie dans les meilleurs délais (même si les travaux ont déjà plusieurs années d'existence) . A défaut de régularisation dans les mois à venir une action sera engagée contre les contrevenants.

Troubles de voisinage

Ce paragraphe est destiné à donner quelques précisions concernant un trouble de plus en plus courant, à savoir le bruit. A l'approche de l'été, période qui favorise la vie en extérieur, le bruit, par son caractère répétitif, intensif, ou de durée anormalement longue, peut perturber la vie de tout un chacun.

Contrairement à une idée largement répandue, vous ne pouvez pas gêner vos voisins quelle que soit l'heure du jour ou de la nuit. La loi ne prévoit en aucun cas d'exception du style « je fête mon anniversaire, c'est l'été, la nouvelle année, cela n'arrive qu'une fois par an... ! ». Si vous souhaitez chanter, écouter de la musique à 15h de l'après midi ou à 23h le soir, faites le en milieu clos et à un niveau sonore qui ne risque pas d'être entendu par vos voisins.

Sachez aussi que vous êtes responsable des bruits causés par votre animal de compagnie, par votre enfant ou par vous même lors de vos activités de jardinage, de tonte de la pelouse, de bricolage,

Si vos voisins portent plainte, vous encourez une amende pouvant s'élever à 450 €.

Dans un registre similaire, les nombreux chemins ruraux de notre commune ne doivent pas être l'exutoire des amateurs de moto cross, activité plus que bruyante et qui met parfois en danger les promeneurs au détour d'un virage sans visibilité dans les bois. La proximité de Castelnau de Lévis et de ses terrains de motocross peut être mise à profit dans un cadre tout à fait légal pour ces activités.

Notre environnement « la campagne » que beaucoup apprécient pour sa beauté et son calme doivent conserver ces aspects pour le bonheur de tous.

Cestayrols et son histoire

Philippe FLOURAC

« Qu'est-ce qu'un écolier ? Un enfant qui travaille à donner un passé à son esprit ». Victor CHERBULIEZ, Académicien (1829-1899).

Dans le précédent numéro nous avons découvert comme il a été compliqué de convaincre la population et les élus de la nécessité de transmettre un savoir aux enfants, au sein d'une structure communale décente. L'article suivant raconte l'histoire du maître d'école : Philippe FLOURAC originaire de Cestayrols. Il fut un précurseur des cours du soir pour adultes, admirable par sa ténacité face à l'adversité, il enseigna principalement à Fayssac aux enfants du primaire.

Philippe Flourac naquit le 12 novembre 1807 à Cestayrols. Sa famille y « tenait » une boucherie, à l'entrée de la rue de l'église. Ses parents, Jean-Baptiste Flourac et Anne Désirat eurent huit enfants. Philippe fréquenta l'école du village qui se trouvait, à cette époque, dans une maison en face de chez lui (elle existe toujours).

En 1829 il s'installa à Fayssac en qualité d'instituteur privé. C'était le statut des enseignants en ce temps-là. Il prenait la succession de l'abbé Thomas, curé régent. Dans le patois local on appelait l'instituteur : *lourétsent*, c'était souvent, en effet, le curé qui assurait l'enseignement ; tel était aussi le cas à Lincarque par exemple. Dans ces écoles on enseignait aux enfants quelques rudiments de lecture, d'écriture, et de calcul, le savoir utile à de futurs paysans. Encore fallait-il que la commune en soit pourvue, ce qui n'était pas le cas dans quatre-vingts pour cent des communes du Gaillacois.

Sa situation administrative ne fut réglée que quatre ans après son arrivée. La loi exigeait trois ans de présence dans la commune pour l'obtention de l'autorisation d'exercer qui lui fut délivrée le 29 mars 1833.

Nous Recteur de l'Académie de Toulouse sur la demande présentée par le sieur Flourac Jean, Baptiste, Philippe, né à Cestayrols, département du Tarn, le 12 novembre 1807, à l'effet d'être admis à exercer les fonctions d'instituteur primaire de la commune de Fayssac, département du Tarn

- vu le brevet de capacité du 3^e degré délivré par notre prédécesseur au sieur Flourac sous la date du 28 mai 1831,
- vu l'avis motivé du comité de surveillance de l'instruction primaire séant à Gaillac, en faveur de la demande dont il s'agit,
- vu aussi les certificats constants que le sieur Flourac a tenu une bonne conduite depuis l'époque où il a obtenu son certificat de capacité,

- lui avons accordé l'autorisation d'exercer les fonctions d'instituteur primaire dans la commune de Fayssac, canton de Gaillac, département du Tarn.

Délivré à Toulouse le 29 mars 1833.

La capacité du 3^e degré était attribuée « à ceux qui savaient suffisamment lire écrire et chiffrer pour en donner des leçons ». Pour autant, les enseignants primaires n'accédaient pas au statut de fonctionnaires d'état. Le premier Empire s'employait à organiser l'enseignement secondaire délaissant encore le primaire dont l'état s'était considérablement délabré depuis la Révolution.

Mr. Flourac s'installa dans les locaux qui servaient jusque-là, de presbytère et d'école. Ne trouvant pas auprès de la municipalité l'aide financière indispensable, il aménagea à ses frais les locaux scolaires. Sa rétribution était pour l'essentiel à la charge des familles, la commune accordant une indemnité de logement de 20 fr par an en 1830. Le gouvernement attribuait certaines « petites gratifications ». La contribution des familles dépendait de son choix parmi les options proposées : 1,50 fr en première section – lecture, 2 fr en deuxième section – lecture et écriture, 2,50 fr en troisième division lecture, écriture, grammaire française, arithmétique, histoire et géographie. On peut se faire une idée de la modicité du salaire ainsi perçu, le nombre d'élèves n'excédant pas la douzaine.

Avec ce salaire indécent, la municipalité entendait que l'instituteur finançât l'achat du mobilier scolaire arguant cette politique « *sur la coutume en usage dans toutes les campagnes* ». Dans la même logique, en étant le propriétaire, il devait en assurer l'entretien. Certes, les édiles se disaient *favorables* à l'instruction des enfants et en soutenaient en principe l'exercice, reconnaissant l'avantage pour une commune d'avoir un instituteur primaire, *à condition que ceux qui en bénéficiaient en fassent les principaux frais*. En dépit de ces réticences mesquines, la municipalité reconnaît les qualités pédagogiques de son instituteur, tout en refusant opiniâtement toute sorte de financement le Conseil municipal *exprime d'autant plus de regrets* que leur instituteur *est plein de zèle, d'intelligence et de bonne volonté*. Il en est de même dans les rapports administratifs le concernant. L'administration insiste sur ses qualités et ses mérites :

-Mr. Flourac a été l'objet de propositions réitérées pour des mentions honorables.

-Le sieur Flourac a toutes les qualités qui font le bon instituteur.

-Mr. Flourac a une grande expérience de l'enseignement, c'est un excellent instituteur.

Trois ans après son arrivée, le 19 janvier 1832 Mr. Flourac épousa Rose Marie Terrassier de Fayssac. Leur Fille aînée naît la même année, ils la prénomment Marie. Ces nouvelles charges, que le petit salaire ne permet pas de supporter contraignent M Flourac à rechercher un complément de ressources en cultivant des légumes dans son jardin. Quand le temps le permet, il y travaille le matin et le soir, en dehors des heures de classe. Sa santé le contraint à faire effectuer les travaux pénibles par un journalier, ce qui diminue d'autant le rapport escompté.

En 1835 il sollicite du Maire de Cestayrols sa nomination au poste d'instituteur dans son village natal. Était-il découragé par l'indifférence qu'il trouvait à Fayssac ? Espérait-il une ouverture d'esprit plus accueillante de la municipalité de Cestayrols ? Souhaitait-il se rapprocher de sa famille ? On ne le sait pas. L'éventualité de son retour au pays suscita dans le village un vif antagonisme entre les partisans et les adversaires à sa nomination. Ce genre de clivage est courant dans les petites cités. On peut supposer que le niveau social de la famille Flourac, dû à sa réussite professionnelle, suscitait certains ressentiments occultes, qui trouvèrent l'occasion de s'exprimer ? Sa réputation ne parut jamais entamée pourtant. Une consultation locale fit perdre à Mr. Flourac tout espoir d'agrément. Sur 90 personnes consultées, 39 se prononcèrent pour Mr. Flourac, 51 pour Mr. Barthés.

Philippe Flourac continua donc d'exercer à Fayssac. Toujours en recherche d'efficacité pédagogique, en 1843, il imagina une distribution de prix à la fin de l'année scolaire. Le conseil municipal, contrairement à son habitude, et après mûre réflexion consentit à allouer quelques subsides à ce projet, *pour acheter quelques livres et autres récompenses.*

Depuis longtemps le ministère de l'Instruction Publique avait pris conscience de l'état calamiteux du système éducatif. Il insistait régulièrement auprès des municipalités pour l'ouverture d'écoles, pour la mise en conformité des locaux, pour la revalorisation des émoluments misérables perçus

par le personnel enseignant. Recommandations rarement prises en compte prioritairement. Les prétextes abondaient pour justifier cette inertie : l'impopularité des impôts, la confection des routes (la confection de la RD 1 qui au demeurant ne passa pas par Fayssac). De 1829 à 1853 le conseil municipal consentira à l'achat d'un tableau noir et des manuels de lecture « *méthode Couret* ». Au-delà des aspects matériels, l'administration eut aussi le souci de l'amélioration de niveau du personnel enseignant. Mettant en avant l'intérêt des enfants, le Préfet, proposa la création de cours de perfectionnement et sollicita l'engagement financier des communes. La circulaire obtint le refus rituel entendu que *l'instituteur est suffisamment instruit pour une campagne...et qu'il lui appartient de se financer s'il juge utile de se perfectionner en suivant les susdits cours extraordinaires..*

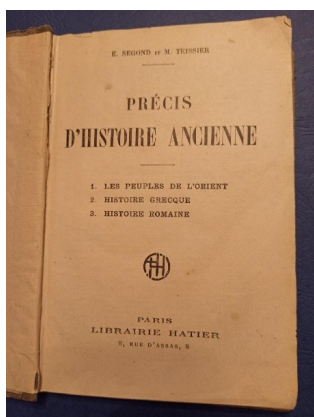
Décidée à s'intégrer dans le village de Fayssac, la famille Flourac fit l'acquisition d'une maison dans laquelle elle aménagea une salle de classe. Connaissant tout le monde et étant connu de tous, Mr. Flourac savait quel handicap résultait du manque d'instruction. Il en souffrait en regard surtout de jeunes qu'il voulait aider et promouvoir. Certains avaient fréquenté l'école, quand les travaux des champs leur en laissait la possibilité, d'autres étaient illettrés. Il leur proposa des cours d'adultes comme solution de rattrapage. Il les ouvrit en 1866 en dépit du traditionnel refus de la municipalité qui lui répondit (sans rire) : *qu'il pourra les organiser et sera libre de percevoir auprès des élèves de quoi payer le chauffage et l'éclairage en rétribution mensuelle ou annuelle selon qu'il lui conviendra.* Encore une fois Mr. Flourac avait pris seul l'initiative. L'état de l'année 1868 – 1869 indique :

Nombre de cours d'adultes : 1

Nombre d'élèves admis à chaque cours en payant : 0

Nombre d'élèves admis gratuitement : 8

L'appréciation qui fut portée sur lui par sa hiérarchie ne paraît pas surfaite : *M. Flourac est un de ces instituteurs qui réunissant la modestie au talent font de leur profession un véritable sacerdoce.*



*Livre d'histoire des cours du soir
de Philippe FLOURAC*

J'ai personnellement bien connu un de ces élèves qui suivirent les cours d'adultes que dispensait Philippe Flourac. Il s'agit de mon arrière-grand-père, Pierre Terral, celui-là même dont le souvenir m'a incité à rédiger ce modeste ouvrage. Il se rendait à Fayssac, le soir après le travail, chaussé de sabots et éclairé d'une lanterne à pétrole. Il sortait de Cestayrols par la porte basse. Par la vallée de Fonbernard, il suivait la carrétal qui longeait le ruisseau de Dorios, jusque au raidillon qui monte à Fayssac. Après les cours il faisait le même chemin en sens inverse. Il avait gardé à son ancien maître une estime touchante. Grâce à lui il avait acquis un peu plus de savoir que la plupart. De ce fait ses voisins s'étaient abonnés, en groupe, à un journal qu'il appelait la Gazette. A la veillée, il leur lisait les « nouvelles » à la lueur d'un quinquet fumant. Bien longtemps après je me souviens du ton pathétique qu'il prenait en me racontant la capitulation du traître Bazaine à Sedan, la famine de Paris assiégée, la Commune Insurrectionnelle. Pour lui, les Allemands étaient définitivement devenus des Prussiens.



Le Quinquet

Rien ne détournait jamais Mr. Flourac des devoirs de sa charge, ni les vicissitudes de la vie, ni la bassesse ou la malveillance de ses semblables. Pourtant les unes et les autres ne lui furent pas épargnées. En 1856, un voisin, Jean François Poujade, dans une lettre adressée au Préfet porte sur lui des accusations très graves.

Il l'accuse :

de provoquer le désordre dans la commune,
de remplir ses fonctions de secrétaire de mairie à sa guise et à sa manière dressant des procès-verbaux à ceux qu'il n'aime pas,
d'usurper les biens communaux,
d'entretenir un commun infect au centre du village,

d'ouvrir une issue dans une muraille qui appartient à la commune,

de remplir les fonctions d'agriculteur plus que celles d'instituteur,

enfin« *Mr. le Préfet la moitié des habitants de notre commune gémissent et souffrent impatiemment sous le joug de ce petit tyran* ».

Le Préfet mit aussitôt en route l'inexorable machine administrative. Il saisit le Sous-Préfet de Gaillac, qui sollicita un avis circonstancié du Maire et de Curé de Fayssac. A cette époque les instituteurs exerçaient sous leur tutelle (ordonnance royale de 1816 toujours en vigueur). Après une enquête longue et minutieuse ces deux personnalités portèrent à la connaissance du Préfet un témoignage catégorique en faveur de M. Flourac et les motifs qui initiaient la malveillance dont il était l'objet. Quelques extraits de leurs rapports sont sans ambiguïté :

Nous affirmons sur l'honneur que l'instituteur enseigne bien les enfants qu'il est assidu auprès d'eux et qu'il est homme de paix...Avant et après l'école il vaque aux soins de son bien mais ses fonctions n'en souffrent nullement...Après cela disons qu'il faut bien qu'il agisse ainsi étant pauvre... Les auteurs indiquent en détail les très graves ennuis de santé qui affectent la famille Flourac. *Tel est Mr. le Préfet ce que la vérité nous force à porter à votre connaissance.* L'affaire étant entendue sur le plan professionnel, il restait à traiter la plainte qui se trouvait désormais entre les mains du Juge de Paix. L'enquête que conduisit ce magistrat auprès de la population de Fayssac enregistra 42 dépositions en faveur de Mr. Flourac, deux lui furent contraires. Aucune accusation ne résista aux témoignages péremptoires et à l'étude

des motivations réelles de la plainte. La conviction du juge en faveur du prévenu était telle qu'il déclara aux élèves réunis en classe qu'ils étaient heureux d'avoir un instituteur aussi capable et qu'il était dommage qu'un homme aussi savant enseignât dans une si petite commune. L'évidence l'emportait sur le devoir de réserve.

Quel était donc le véritable motif de cette mauvaise querelle ? Un homme, dont le nom ne figure pas sur les documents publics, probablement pour ne pas envenimer plus gravement les relations de voisinage, fut condamné pour avoir présenté du blé mouillé sur le marché d'Albi. Pour atténuer sa condamnation il rechercha des certificats attestant de sa probité. Sans s'être consultés l'instituteur et le curé qu'il sollicita s'y refusèrent malgré les menaces dont ils furent l'objet. L'affaire fut classée. A ces tracasseries vinrent s'ajouter de graves maladies qui frappèrent la famille Flourac.

Pour apprécier toute la personnalité de Philippe Flourac il ne faut pas méconnaître tous les malheurs dont la vie affecta son couple. Marie leur fille aînée naquit le 18 août 1832. Elle fut suivie de Julien le 21 février 1834 qui ne vécut que 12 jours. Peu de temps après Rose-Marie, la maman, devint définitivement aveugle. Jean né le 24 avril 1837 ne vécut que trois ans. Il décéda le 3 décembre 1840 alors que la dernière-née, Henriette n'avait que quelques mois, elle était née au mois d'avril. Deux jumelles vinrent au monde le 15 mai 1845 et moururent le même jour. Seules Marie et Henriette étaient en vie au moment du procès. Si la santé de Marie ne donnait aucun souci en revanche, Henriette était fréquemment malade. Marie poursuivait de brillantes études. A 19 ans, alors qu'elle préparait le Brevet de Capacité au métier d'institutrice une maladie de la rétine et du nerf optique (l'amaurose) la priva très rapidement de la vue et la contraignit à arrêter ses études. Les médecins célèbres de l'époque furent impuissants, la maladie suivit inexorablement son cours. Le maigre salaire perçu disparaissait en consultations et en médicaments. On comprend bien les raisons qui contraignaient ce père de famille à rechercher inlassablement, dans le jardinage, un complément indispensable de ressources. Un nouveau malheur vint le frapper : le décès de Madame Flourac le 6 mai 1871.

L'année suivante, en 1872, Mr. Flourac prit sa retraite d'instituteur. Il laissa à son successeur les fonctions de secrétaire de mairie. Après avoir

envisagé de vendre sa maison dans laquelle il avait aménagé la salle de classe, avec les inévitables palinodies (rétractations) municipales, le temps passa sans que soit donnée une suite à cette éventualité. Mr. Flourac y demeura la plus grande partie de sa retraite. En 1878 il fut élu conseiller municipal et participa activement aux décisions concernant la commune et plus particulièrement l'enseignement. Il suscita la création d'une caisse scolaire, d'une commission scolaire, et, surtout la création d'une école de filles.

Marie, sa fille, décéda le 17 septembre 1879, elle avait 47 ans.

De ses enfants il ne lui restait qu'Henriette. En 1864 elle avait épousé un instituteur, Paul Guy qui en 1867 avait obtenu le poste de Labastide de Lévis. De là, il fut nommé successivement à Cuq-Toulza, ensuite à Valence d'Albi. Mr. Flourac rejoignit ses enfants quand son gendre exerça à Mailhoc à partir de 1892. C'est là qu'il mourut le 10 avril 1895. On chercherait en vain une trace de sa sépulture dans le cimetière de Mailhoc. Mais Philippe Flourac mourut dans une Maison d'École, cette Institution à laquelle il avait consacré sa vie, comme si le destin lui rendait un hommage dont les hommes lui restaient redevables.

Gabriel DELRIEU

Cette biographie est rédigée à partir des recherches et des documents de l'Abbé Georges BARTHES



L'agenda

04 juin : 17H00 concert à l'église St Amans de Lincarque avec les « Trompes de l'albigeois ».

05 juin : journée portes ouvertes au Club naturiste de la Couliche.

12 juin : Marché des producteurs-artisans avec apéro concert organisé par l'association « Grandir Ensemble »

18 juin : A 20H30 concert à l'église Saint Michel de Cestayrols.

10 juillet: journée sans maillot organisée par le Club naturiste de la Couliche.

10 juillet : Repas des chasseurs à Roumanou.

30 juillet : Concert organisé par l'association « Sauvegarde de ND de Roumanou » à l'église de Roumanou.

31 juillet : Repas de Roumanou.

28 août: retour des aubades

10 septembre : Cinécran à la salle des fêtes

24 septembre : fête des vendanges

18 novembre : Repas primeur organisé par l'association « Sauvegarde de ND de Roumanou »

6 Novembre : Salon des arts créatifs organisé par l'association « Cestayrols Loisirs »

Novembre : cérémonie du 11 novembre



En vos Absences :

Vie et Absences Tranquilles.

- Garde, soins auprès de vos animaux domestiques. *
- Surveillance, gardiennage, (rondes ou présence,), * simulation de présence et / ou autres.

PHILIPPE DURAND.

81150 CESTAYROLS

05 . 63 . 33 . 13 . 76 .
06 . 42 . 29 . 90 . 20 .



En présence : Initiation à l'apprentissage de l'informatique/Internet.

vatranquilles@yahoo.fr

* : Diplômes : Obligatoires et spécifiques pour les Animaux Domestiques.
: Agent de Sécurité Incendie.

Laurent THILLIEZ

TOUS TRAVAUX AGRICOLES



81150 CESTAYROLS
Tél. 06 88 68 89 28
Agrément n° MP 01181

Fiche Pratique

MAIRIE

Téléphone + Fax : 05.63.56.81.55

Site internet : <http://mairiedecestayrols81.e-monsite.com>

courriel : mairiedecestayrols@orange.fr

LA POSTE :

Téléphone : 05.63.56.81.55

Horaires d'ouverture de la Poste et de la Mairie :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 14H00 à 17H20

Samedi : (1 sur 2) 09H00 à 12H00

Permanence des élus : samedi de 10H00 à 12H00

ÉCOLE /

Téléphone +Fax : 05.63.56.91.31

courriel : ce.0810197Z@ac-toulouse.fr

SYNDICAT DES EAUX DE RIVIÈRE

(en cas de problème sur le réseau)

Téléphone : 05.63.41.74.08

DÉCHÈTERIES :

GAILLAC : Téléphone + Fax : 05.63.57.27.82

Lundi au samedi : 08H00-12H00 14H00-18H00

Public accepté : particuliers et professionnels

LES CABANNES : Téléphone+Fax : 05.63.56.19.01

Mardi, mercredi, vendredi, samedi: 10H00-12H00 et 14H00-17H00

Public accepté : particuliers et professionnels.



David Michaut

07.68.01.20.51

ENTRETIEN ET RÉPARATIONS MOTOCULTURE

LIEU-DIT LARROQUE - 81150 CESTAYROLS






CAMPING CAR FARM

Cestayrols

Earl Begliomini
Philippe Begliomini
Tél : 06.81.72.04.41

**LOCATION D'EMPLACEMENTS
SÉCURISÉS POUR CAMPING-CARS**



Christophe Lacroux

Puech Oré Lincarque
81150 Cestayrols
05 63 56 29 27

christophe.lacroux@gmail.com
Site : <https://sites.google.com/site/lacrouxveau/>



Marie-Pierre
coiffure à domicile

Marie-Pierre
COIFFURE À DOMICILE
06 07 39 12 27

Du mardi au samedi sur rendez-vous

FOURNIL de la Monestarie

T. Gelin - D. Delpech
Paysans Boulangers

**PAIN FERMIER ET SPÉCIALITÉS
AUX BLÉS BIOLOGIQUES**

Cuisson au four à bois

MARDI-VENDREDI 17h-19h
Sur commande : 05 63 47 04 99
fournildelamonestarie@gmail.com



M24 Rep'Auto

Garage Automobile
toutes marques et
toutes générations

Lieu dit Lincarque
81150 CESTAYROLS

05.63.56.81.76 M24repauto@gmail.com

DOMAINE DE LARROQUE
Patrick NOUVEL

Larroque - Lincarque
81150 CESTAYROLS
05.63.56.87.63

V
I
N

B
I
O



G
I
T
E

Courriel :
contact.domainedelarroque@gmail.com
Site internet :
www.domainedelarroque.fr



LOU CANTOUN
Restaurant

4 route d'Albi
81150 CESTAYROLS
05 63 53 28 39

Courriel : contact@loucantoun.fr
Site internet :
<https://restaurant.loucantoun.fr>



CHATEAU DE LACROUX
DERRIEU PIERRE ET FILS
Lacroux de Lincarque
81150 CESTAYROLS - FRANCE

05.63.56.88.88

lacroux@chateaudelacroux.com
www.chateaudelacroux.com

JEAN OLIVIER
05.63.55.41.53

Courriel : contact@lesvignals.fr
Site internet : www.lesvignals.fr

LES VIGNALS
VINS DE GAILLAC
Vigneron Indépendant
LD les Vignals - 81150 Cestayrols